

Pourquoi et comment adhérer ?

## Prestations

### Différentes prestations à votre service

#### Les prestations gratuites

Chaque commune adhérente bénéficie d'**une prestation incluse dans sa cotisation par an** parmi les quatre suivantes :

- diagnostic de sécurité localisé,
- pré-diagnostic de voirie,
- production du dossier technique pour demande de Dotation de solidarité rurale,
- visite d'évaluation de deux ouvrages d'art.

Les autres prestations sont facturées selon un barème voté en Assemblée générale de l'agence.

#### Les prestations payantes

##### Prestations AMO payantes

###### **Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

- dans la définition du besoin et de l'élaboration du programme,
- dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée, études et/ou travaux et analyse des offres,
- dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

###### **Prestations :**

- aménagement de sécurité, de traverse de bourg et d'espaces publics,
- réparation ponctuelle de voirie,
- assainissement pluvial routier en et hors agglomération,
- ouvrages d'art en conception neufs ou en réparation,
- consultation des bureaux d'études spécialisés pour les études préalables,
- définition du programme d'entretien routier et de son coût.

##### Prestations MOE payantes

###### **Missions de maîtrise d'œuvre étude de petits projets :**

- de voirie,
- d'aménagement d'espaces publics attenants,
- d'aménagement de sécurité,
- d'assainissement routier,
- d'ouvrages d'art.

###### **Prestations :**

conception des projets et estimation correspondante,  
consultation des entreprises et analyse des offres,  
contrôle sur chantier.

### Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre travaux :

pour des petits travaux d'entretien de voirie.

### Prestations :

réunion de démarrage,  
réunion(s) de chantier,  
réunion lors de la réception.

### Exemples d'études à suivre

